

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie  
Françoise Dans Les Gaules**

**Dubos, Jean Baptiste**

**Amsterdam, 1735**

Chapitre XXIV. Les Provinces obéissantes soumettent au pouvoir de Clovis. Les Provinces Confédérées ou les Armoriques refusent de s'y soumettre, & ce Prince leur fait la guerre.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-3034**

## CHAPITRE XXIV.

*Les Provinces obéissantes se soumettent au pouvoir de Clovis. Les Provinces Confédérées ou les Armoriques refusent de s'y soumettre, & ce Prince leur fait la guerre.*

L'AUTEUR des Gestes écrit immédiatement après avoir fini l'Histoire du mariage de sainte Clotilde. „ Dans ce tems-là même (1) Clovis augmenta „ considérablement son Royaume, qu'il „ étendit jusques sur les bords de la Seine, & il donna pour lors le commandement du Château de Melun & des pays voisins à son Ministre Aurelien. „ Dans les tems suivans Clovis étendit sa „ domination jusqu'à la Loire”. Pour peu qu'on se souvienne de ce que nous avons déjà dit; on verra bien que par le *pays qui s'étendoit jusqu'à la Seine*, il faut entendre la plus grande partie des Provinces obéissantes, & par le *pays qui s'étendit jusqu'à la Loire*, les Provinces Confédérées ou les Armoriques. Hincmar après avoir rapporté qu'Aurelien le Ministre (2) &

(1) *Eo tempore dilatavit Chlodovechus amplificans regnum suum usque Sequanam : sequenti tempore usque Ligere Fluvio occupavit, accepitque Aurelianus castrum Milidunensium quem in Ducatum accepit. Gest. Fran. cap. 14.*

(2) *Chlodovicus Chroildem interveniente Aureliano*

& l'Ambassadeur de Clovis étoit venu à bout comme par miracle, de faire épouser Clotilde à son Maître, ajouta aussi immédiatement après ce récit: „ Ce fut „ dans ces entrefaites que Clovis étendit „ jusqu'à la Seine les bornes de sa domination, qu'il ne porta néanmoins jusqu'à la Loire, que dans les tems suivans, mais dès lors il donna au même Aurelien le Château de Melun avec le titre de Duc ou de Général; c'est-à-dire, qu'il conféra à cet Aurelien le commandement de Melun sa frontière du côté des Armoriques, & qu'il lui donna en même tems plusieurs fonds de terre situés auprès de Melun, & dont la propriété appartenoit à l'Etat.

L'endroit de leurs Ouvrages où l'Autheur des Gestes, & Hincmar placent ce qu'ils disent de la soumission de la plus grande partie des Provinces obéissantes à Clovis suffiroit pour persuader que ce fut immédiatement après le mariage de ce Prince, qu'elles promirent de lui obéir dans toutes les affaires qui étoient du ressort du Gouvernement civil, comme s'il étoit Préfet du Prétoire des Gaules; Ces Provinces obéissoient déjà à Clovis dans les affaires de la guerre, comme au Maître

no Conflinario ac Legatario suo, nutu divino in conjugem fumpsit. In diebus illis dilatavit Chlodovichus Rex regnum suum usque Sequanam, sequenti tempore usque Ligerim Fluvium occupavit, accepitque Aurelianus castrum Melidunense quod & in Ducatum obtinuit. *Hincm. in Vita Remigii.*

tre de la Milice. Mais nous avons encore LIV. III. CH. XXIV.  
 d'autres preuves pour montrer que ce fut  
 dans le tems de ce mariage que les Pro-  
 vinces dont il s'agit, c'est-à-dire, les pays  
 qui sont entre l'Aisne, la Seine & la  
 Somme se soumirent à tous égards au  
 gouvernement de Clovis. Exposons ces  
 preuves.

Grégoire de Tours ramassant tout ce  
 qu'il juge à propos de dire concernant les  
 victoires que Clovis remporta, & les  
 acquisitions qu'il fit avant son mariage,  
 finit la narration succincte qu'il donne de  
 ces exploits, en disant: „ Clovis subju-  
 „ gua les Tongriens la dixième année de  
 „ son regne, c'est-à-dire, en quatre cens  
 quatre-vingt onze. Or comme cet Au-  
 teur ne commence qu'après avoir dit ces  
 paroles, l'Histoire du mariage de Clotil-  
 de, il paroît qu'on ne commença de le  
 traiter qu'après cette année-là. Nous avons  
 vû que la négociation dura plus d'un an,  
 puisqu'Aurelien n'alla en Bourgogne en  
 qualité d'Ambassadeur que l'année d'après  
 celle où il y avoit fait son premier vo-  
 yage étant travesti en pauvre. Ainsi le  
 mariage de Clovis ne sauroit avoir été  
 terminé avant la fin de l'année quatre  
 cens quatre-vingt-douze. D'un autre côté,  
 il ne sauroit avoir été terminé beaucoup  
 plus tard. Lorsque Clovis promit dans  
 la bataille de Tolbiac qu'il se feroit bap-  
 tiser incessamment, ce qui arriva, comme  
 nous le verrons, durant l'Eté de l'année  
 quatre cens quatre-vingt-seize, il y avoit  
 déjà quelque tems que son second fils Clo-  
 do-



LIV. III.  
CA. XXIV.

domire étoit né. Ce que dit Grégoire de Tours concernant les sentimens de Clovis sur la maladie de cet enfant, suffit pour en convaincre. Ce Clodomire néanmoins avoit eu un aîné, Ingomer; Clotilde étoit donc accouchée deux fois entre son mariage & la campagne de quatre cens quatre-vingt-seize, ce qui suppose que cette Princesse eût été mariée plusieurs années avant que Clovis partit pour cette campagne. Ainsi on ne sauroit gueres placer le mariage de ce Prince avant la fin de l'année quatre cens quatre-vingt-douze, ni le reculer plus loin que l'année quatre cens quatre-vingt-treize. Cela est d'autant plus vraisemblable que dans tous nos Monumens littéraires on ne trouve rien sur quoi l'on puisse se fonder pour placer le mariage de Clovis ou plutôt ou plus tard que je l'ai placé. Au contraire on lit dans l'Histoire du rétablissement du Monastere de Saint Martin de Tournay, écrite par Hérermannus un de ses Abbés qui vivoit dans le douzième siècle, que ce fut la douzième année de son regne, que Clovis épousa Clotilde. La douzième année du regne de Clovis tombe en quatre cens quatre-vingt-douze, ou en quatre cens quatre-vingt-treize.

Nous voyons d'un autre côté que dans deux des Cités qui étoient des Provinces obéissantes lors de l'avènement de Clovis à la Couronne, & qui sont dans le pays compris entre la Somme, la Seine & le Soissonnois; on datoit le commencement

ment du regne de Clovis de l'année qua- Liv. III.  
tre cens quatre-vingt-douze, ou de la sui- Ca. XXIV.  
vante.

Dom Thierrî Ruinart dit dans la Pré-  
face de son Edition des Oeuvres de Gré-  
goire de Tours, qu'il s'est servi pour don-  
ner correct le Texte de son Auteur (1),  
de plusieurs Manuscrits, & entr'autres de  
deux Manuscrits de l'Histoire des Franks,  
qui sont d'une antiquité respectable, &  
qui suivant le sentiment de toutes les per-  
sonnes intelligentes dans la Diplomatique,  
doivent avoir été transcrits peu de tems  
après que Grégoire de Tours eut écrit.  
On voit, ajoute Dom Thierrî, par cette  
inscription, *F'appartiens à l'Eglise de Saint  
Pierre de Beauvais*, qui se trouve écrite  
en plus d'un endroit sur la marge du pre-  
mier de ces deux Manuscrits, qu'il appar-  
tenoit anciennement à l'Eglise Cathedrale  
de Beauvais, & nous le savons encore  
d'ailleurs. Quant au second qui n'est pas  
moins ancien que l'autre, il vient de  
la célèbre Abbaye de Corbie située dans  
le

(1) Et primo quidem Historiæ libros consulimus  
ad Codices duos venerandæ antiquitatis quos nempe  
haud multo post Gregorii nostri ætatem exaratos fuisse  
confentium viri quotquot eos inspexerunt, erudi-  
ti. Pertinuerunt olim ad Antonium Oysellum Bello-  
vacensem. . . . Prior eorum qui ut accepimus &  
indicat non semel ad oram libri apposita hæc inscrip-  
tio, *Ecclesie sancti Petri Bellovacensis*, olim in majori  
Bellovacorum Ecclesia asservabatur. . . . Alter Codex  
qui ut testatur inscriptio celeberrimi Monasterii Cor-  
bientis in agro Ambianensi olim fuit, ætate pos-  
terior censeri non debet. *Ruin. in Pref. Op. Greg.*  
op. 122.



le Diocèse d'Amiens. C'est ce dont fait foi une inscription mise sur ce Manuscrit.

Or on lit dans l'un & dans l'autre Manuscrit, que ce fut la quinzième année de son règne que Clovis alla faire la guerre contre Alaric second Roi des Visigots. Ces mots, *ce fut la quinzième année de son règne*, qui ne se lisent point dans les autres Manuscrits, ni dans les exemplaires imprimés, se trouvent dans celui de Beauvais & dans celui de Corbie, non point à la marge, mais dans le corps du texte (1). Ce texte d'ailleurs n'a point été interpolé. Les mots dont il est question y sont écrits de la même main que ceux qui les précèdent & que ceux qui les suivent. La singularité & la conformité de ces deux Manuscrits sont d'un grand secours pour connoître en quelle année les pays qui sont entre la Somme & la Seine, passèrent sous la domination de Clovis.

En effet, comme l'observe très-bien Dom Thierry Ruinart, ce ne fut point la quinzième année de son règne, mais la vingt-sixième année de son règne, à compter du jour de son avènement à la Couronne, que Clovis fit la guerre contre

(1) Hic in Corbeiensi & Bellovacensi inscribuntur hæc verba, *anno quinto decimo Chlodovechi*, & eundem prima manu consitare tamen videtur pugnam Voglandensem anno vigesimo sexto Chlodovei, id est vulgaris æræ quingentesimo septimo commissam. Ruin. in notis ad cap. 37. libr. secund. Hist. Greg. Tur.

tre Alaric, & qu'il le défit à la bataille de  
 Vouglé, donnée dès la première campa- Liv. III.  
 gne. Clovis qui succéda au Roi Chil- Ch. XXIV.  
 déric son père, en quatre cens quatre-  
 vingt-un, étoit déjà du moins dans la  
 vingt-fixième année de son regne, lors-  
 qu'il déclara la guerre au Roi des Visi-  
 gots, ce qui arriva comme nous le ver-  
 rons en cinq cens sept. Pourquoi donc  
 nos deux Manuscrits disent-ils, que ce  
 fut la quinzième année de son regne,  
 que Clovis entreprit cette expedition? Je  
 ne vois pas qu'on en puisse alleguer d'au-  
 tre raison, si ce n'est que dans le Diocè-  
 se de Beauvais, & dans celui d'Amiens,  
 on comptoit encore la quinzième année  
 du regne de Clovis, en cinq cens sept,  
 parce qu'on n'y avoit compté la première  
 année de son regne que lorsque le pays a-  
 voit été soumis à la domination de ce  
 Prince, ce qui n'étoit arrivé qu'à la fin de  
 l'année quatre cens quatre-vingt-douze,  
 ou plutôt au commencement de l'année  
 suivante. Si nous avons des Manuscrits  
 de l'Histoire de Gregoire de Tours, qui  
 furent aussi anciens que ceux de Beauvais  
 & de Corbie, & qui eussent été copiés  
 dans le Diocèse de Reims, & dans les  
 autres Diocèses qui reconnurent le pou-  
 voir de Clovis lorsqu'il étendit sa domina-  
 tion jusqu'à la Seine, peut-être y verrions-  
 nous encore comme dans les deux qui  
 viennent d'être cités: *que ce fut la quin-  
 zième année de son regne que Clovis fit sa  
 guerre Gothique.*

Tous ceux qui ont fait quelque étude  
 de



de notre Histoire, savent bien qu'il est arrivé souvent que les années du regne du même Prince fussent comptées différemment par leurs Sujets. En une certaine Province on faisoit commencer le regne d'un Prince à une année, & dans d'autres Provinces on le faisoit commencer à une année différente; c'est de-là que venoit la variété d'époques qui avoit lieu même dans la Chancellerie des Princes. Quand on y expédioit une Chartre, on la datoit suivant la maniere de compter les années du Prince en usage dans le pays où elle devoit valoir. Voici ce qu'on trouve au sujet de cette variété d'époques dans un Factum publié en mil sept cens vingt-six, par les Pères Benedictins de Compiègne, contre les prétentions de l'Evêque de Soissons.

Pag. 25.

„ La difficulté de concilier ces époques  
 „ a exercé nos plus grands Critiques. Ils  
 „ conviennent tous que ce seroit une témérité de tirer de là un moyen de faux.  
 „ Le Pere Chifflet Jesuite, dans son Histoire de Tournus, parle en ces termes  
 „ des années du Roi Conrart. Il n'y a  
 „ bonnement aucun des anciens Rois & Empereurs qui n'ait divers commencemens de son regne, comme savent ceux qui sont versés en Histoire, & qu'il est très-necessaire d'y prendre garde pour rendre raison des dates apotées aux Chartres par les Notaires & les Chanceliers, pour les ajuster avec la vraye Chronologie. Le Pere Papébrock & le Pere Viltheims Jesuites, é-

„ 12.

„ tablissent le même principe. On peut <sup>LIV. III.</sup>  
 „ encore consulter le Pere Mabillon à la <sup>CH. XXIV.</sup>  
 „ page 202. de sa Diplomatique, où il  
 „ fait voir par la variété qui se trouve  
 „ dans les Chartres du Roi Henri pre-  
 „ mier, qu'il falloit qu'il y eût diverses  
 „ manieres de compter les époques. C'est  
 „ ce qu'il prouve encore ailleurs dans  
 „ sa Diplomatique. En un mot, tout ce  
 „ qu'il y a d'habiles Critiques, convien-  
 „ nent de ce principe”.

J'ajouterai encore une raison pour apuier  
 mon sentiment ; que dans tous les États  
 de Clovis les Sujets ne comptoient point  
 la même année pour la premiere année de  
 son regne, mais que chacun d'eux comp-  
 toit pour premiere année de ce regne,  
 l'année où son pais étoit passé sous la do-  
 mination de ce Prince. Ma nouvelle  
 preuve sera tirée de ce qu'écrivit Gregoire  
 de Tours après avoir rapporté la mort de  
 Clovis. Cet Historien avant que de dire  
 en quelle année, à compter de la mort de  
 Saint Martin, époque assez en usage dans  
 les Gaules dans le sixième siecle, Clovis  
 étoit mort, écrit (1) „ Clovis mourut  
 „ cinq ans après la Bataille de Vouglé, &  
 „ il regna en tout trente années”. Pour-  
 quoi Gregoire de Tours fait-il ici une é-  
 poque particuliere de la guerre Gothique,

ou

(1) Migravit autem post Vogladsense bellum anno  
 quinto fueruntque omnes dies regni ejus triginta-  
 etis tota quadraginta quinque anni. A transitu ef-  
 gy Sancti Martini usque ad transitum Chlodovechi  
 Regis. Gr. Tur. Hist. lib. 2. cap. 43.



où se donna la bataille de Vouglé, & même une époque dont il fait mention avant que de faire mention de celle dont il étoit naturel de se servir; je veux dire, de l'époque tirée de la première élévation de Clovis qui avoit été son avènement à la Couronne de son Pere Childeric, mort en quatre cens quatre-vingt un? N'est-ce point parce que notre Historien né dans la Cité d'Auvergne, étoit de plus Evêque de Tours, lorsqu'il composa son Ouvrage, & que dans ces deux Cités on comptoit pour la première année du regne de Clovis, l'année cinq cens sept, parce que c'étoit dans cette année-là que Clovis, après la bataille de Vouglé, avoit soumis la Cité de Tours, celle d'Auvergne & plusieurs autres de celles dont les Visigots avoient été les maîtres jusques-là? Enfin on verra dans le Chapitre douzième du Livre suivant, que bien que Theodoric Roi des Ostrogots regnât sur toute l'Italie dès l'année quatre cens soixante & seize, cependant les Romains d'Espagne ne comptoient après qu'ils furent devenus ses Sujets, les années du regne de ce Prince, qu'à commencer à l'année cinq cens dix, parce que c'étoit cette année-là que l'Espagne avoit passé sous la domination de Theodoric. On comptoit encore en Espagne l'année sixième de Theodoric, quand en Italie on comptoit déjà la vingtième année du regne du même Prince.

Je conclus donc de tout ce qui vient d'être exposé, que le mariage de Clovis avec

avec Clotilde, & la soumission volontaire LIV. III.  
 des Cités situées entre la Somme & la CH. XXIV.  
 Seine, sont deux événemens arrivés dans  
 le même tems, & qu'on peut par consé-  
 quent regarder le premier comme ayant  
 été une des causes du dernier. L'Auteur  
 des Gestes & Hincmar ne parlent point  
 de cette soumission comme d'une conquê-  
 te: Ainsi l'on peut croire que saint Re-  
 my, dont le Diocèse fut un de ceux qui  
 se soumirent alors à Clovis, aura si bien  
 fait valoir les esperances fondées qu'on a-  
 voit de la conversion de Clovis, & la rai-  
 son que du moins ses enfans seroient éle-  
 vés dans la Religion Chrétienne, qu'en-  
 fin il n'y avoit qu'un seul moyen humain  
 de faire cesser les maux d'une anarchie  
 funeste, qui étoit celui de reconnoître  
 Clovis pour Chef du Gouvernement Ci-  
 vil, que l'Evêque de Reims aura persuadé  
 aux Cités des Provinces obéissantes, dont  
 il étoit le Métropolitain, de se soumettre  
 au jeune Héros qui regnoit sur les Saliens.  
 Ce fut ainsi que la parole que Henri IV.  
 avoit donnée de se faire instruire dans la  
 véritable Religion, engagea plusieurs Ca-  
 tholiques à le reconnoître pour Roi, long-  
 tems avant sa conversion.

Mais comme il y eut plusieurs Seigneurs  
 & plusieurs Villes Catholiques qui différen-  
 tèrent à reconnoître Henri IV. jusqu'à ce  
 qu'il eût fait publiquement profession de  
 leur Religion, il y eut aussi dans le cin-  
 quième siècle plusieurs Romains des Gau-  
 les du nombre de ceux qui étoient demeu-  
 rés libres, qui refusèrent de se soumettre



au Gouvernement de Clovis, jusqu'à ce qu'il eut abjuré publiquement l'idolatrie. Telle aura été la resolution des Provinces confederées ou des Armoriques qui auront mis dans leur parti ce qui restoit à l'Empire de Troupes de campagne dans les Gaules. Nous avons vû qu'elles étoient rassemblées entre le Loir & la Loire, qu'elles gardoient contre les Visigots, & que peut-être elles tenoient encore le Berry. Quant aux Armoriques le Lecteur se souviendra bien qu'ils étoient alors réduits aux pays qui sont entre la Seine, l'Océan, la Basse-Loire, le Loir & une ligne tirée des environs de Paris jusqu'au Loir.

Je crois donc que ce fut immédiatement après la réduction des Provinces obéissantes que Clovis fit aux Armoriques la guerre, qui les punit de n'avoir pas eu assez de déference pour la médiation de saint Germain Evêque d'Auxerre, & que Procope écrit que les Francs leur firent pour les obliger à se soumettre à eux. Cet Historien après avoir dit que les Armoriques dont, comme nous le montrons ci-dessous, un Copiste mal-habile a changé le nom en celui d'*Arboriques*, confinoient vers l'année quatre cens soixante & dix, avec les Francs, & que ces Armoriques (1) avoient été dans les tems pré-

(1) Horum sedes contingebant Arborichi cum reliqua omni Gallia atque Hispania Romanis olim subditi. . . . . Proccedente vero tempore Visigothi facta in Imperium Romanum impressione Hispaniam

précédens soumis à l'Empire Romain, LIV. III  
 ainsi que les autres Peuples de la Gaule CH. XXIV  
 & de l'Espagne, ajoute à quelques lignes  
 de la. „ Dans la suite les Visigots enva-  
 hrent le territoire de l'Empire, & sous  
 Euric ils se rendirent Souverains de ce  
 qui appartenoit encore aux Romains en  
 Espagne, & de celles des Provinces  
 des Gaules qui sont entre le Rhône &  
 l'Océan. Les Armoriques fournissoient  
 alors des Troupes aux Romains, dont  
 ils avoient été autrefois les Sujets. Les  
 Francs qui confinoient avec les Armo-  
 riques voulurent se prévaloir, pour les  
 soumettre à leur domination, des trou-  
 bles ordinaires dans un Etat où l'on a  
 introduit une nouvelle forme de Gou-  
 vernement. D'abord le Franc se con-  
 tenta de vexer les Armoriques par des  
 courses pour les amener à son but,  
 mais voyant bien que toutes ses incur-  
 sions ne suffisoient point pour cela, il  
 leur fit la guerre dans toutes les formes.  
 Tant qu'elle dura les Armoriques mon-  
 trerent beaucoup de courage, & ils fi-  
 rent

universam à Romanis ac Provincias Galliz trans Rho-  
 danum positas subegerunt habueruntque vectigales.  
 Militarem operam Romanis tunc navabant Arborichi  
 quibus Germani utpote finitimis & à veteri politia  
 digressis cum legem ac jugum vellent imponere, pri-  
 mum prædati, deinde recto Marte eos aggressi sunt  
 agente omnes belli prurigine. Generositatem & in  
 Romanos benevolentiam testati Arborichi, rem in  
 eo bello gestere foriter. Nihil vi proficientes Ger-  
 mani, illos ad societatem & affinitatem jungen-  
 dos invitarunt. *Procop. de Bell. Goth. lib. pr. cap. dis-  
 tinctio.*

LIV. III.  
CH. XXIV.

rent voir un grand attachement aux intérêts de l'Empire. Enfin les Francs bien convaincus qu'ils ne pouvoient pas en venir à leur but par la voie des armes, eurent recours à celle de la négociation, & ils proposèrent aux Armoriques d'unir les deux Nations par une alliance qui n'en fit qu'un seul Peuple. Procope raconte que dans la suite les Francs s'étant faits Chrétiens, les Armoriques donnerent leur consentement à l'alliance proposée & que cette union fut suivie d'un Traité, par lequel ce qui restoit de Troupes réglées aux Romains dans les Gaules passa au service de Clovis. C'est ce que nous rapporterons plus au long dans la suite de cette Histoire.

Après tout ce que nous avons écrit concernant les conquêtes d'Euric & le tems où il les fit, le sens du passage de Procope qu'on vient de lire, est très-clair, & tout ce qu'il contient paroît très-vraisemblable, soit par la nature même des faits, soit parce qu'il s'accorde avec toutes les lumières que les autres Monumens du cinquième & du sixième siècles peuvent nous donner sur les événemens dont il s'agit.

En premier lieu rien n'est plus vraisemblable dès qu'on a quelque idée du caractère de Clovis, que de lui voir entreprendre la guerre contre les Armoriques en quatre cens quatre-vingt-treize, quoique jusques-là les Francs eussent vécu en bons Alliés avec ces Peuples. Les intérêts présents

sens de Clovis vouloient cette année-là qu'il obligéât les Armoriques à se soumettre à lui; il falloit qu'il les assujettît, s'il vouloit continuer à étendre sa domination & la dignité de l'Empire de laquelle il se trouvoit revêtu, lui donnoit un droit apparent d'exiger d'eux qu'ils se soumissent à son obéissance.

LIV. III.  
CH. XXIV.

En second lieu, on trouve dans les Monumens littéraires de nos Antiquités, deux événemens arrivés sous le regne de Clovis, qui ne peuvent aussi être arrivés que dans un tems où ce Prince étoit en guerre contre les Armoriques, & qui probablement appartiennent à l'année quatre cens quatre-vingt-treize.

Nous avons vû dans le vingt-cinquième Chapitre de la Vie de Sainte Gèneviève, que le Roi Childeric avoit une extrême considération pour cette vertueuse Fille. Voici ce qui se trouve dans le trente-quatrième Chapitre de cet Ouvrage.

(1) „ Dans le tems que les Francs tinrent Paris bloqué durant près de cinq ans, la Ville fut réduite à une si grande famine que plusieurs personnes y mourroient journellement de faim “. La Sainte en sortit pour aller chercher des vivres, & puis elle y rentra amenant avec elle un grand convoi. Une des cir-

conf-

(1) Tempore igitur quo obsidionem Parisus qui nos per annos, ut aiunt, perpessa est à Francis, paupus ejusdem urbis ita inedia affectus est ut nonnulli fame petisse dicantur. *Vita Genov. cap. trigesima quartus.*



constances de ce blocus , porte à croire qu'il ait été un des événemens de la guerre commencée par Clovis contre les Armoriques à la fin de l'année quatre cens quatre-vingt douze, ou au commencement de l'année suivante, & finie, ainsi que nous le dirons en son lieu, l'année quatre cens quatre-vingt-dix-sept, quelques mois après la conversion de Clovis qui, comme on le verra, fut baptisé aux Fêtes de Noël de l'année quatre cens quatre-vingt-seize, le blocus dont il s'agit & la guerre dont il est question ayant duré également quatre ou cinq ans. Clovis dont la domination s'étendoit presque jusques aux Portes de Paris; depuis qu'il étoit Maître des Provinces obéissantes, aura donc commencé à lui couper les vivres dès l'année quatre cens quatre-vingt-douze, & il n'aura r'ouvert les passages qu'après le Traité par lequel la République des Armoriques passa sous sa domination en l'année quatre cens quatre-vingt-dix-sept.

L'autre événement que je crois pouvoir placer dans la Guerre des Francs contre les Provinces Confédérées, est le Siege mis devant Nantes par l'Armée de Clovis. Voici ce qu'on en lit dans les Opuscules de Gregoire de Tours. Cet Auteur après y avoir parlé de la grande vénération des Habitans de Nantes pour trois Saints, les Protecteurs de cette Ville, & dont les Corps reposoient dans deux Eglises différentes, s'explique ainsi :

(1) » Au

(1) Au tems du Roi Clovis la Ville de Nantes assiegée par les Barbares, depuis deux mois commençoit à souffrir beaucoup, lorsque sur le milieu de la nuit le Peuple y vit distinctement des hommes vêtus de blanc & portant des cierges allumés, sortir de l'Eglise des Martyrs saint Rogatien & saint Donatien. Bientôt ce Chœur céleste fut joint par une semblable troupe sortie de l'Eglise de S. Sambin Evêque & Confesseur. Ces deux Chœurs de Bienheureux après s'être entre-salués, firent ensemble leurs prières, & dès qu'elles furent finies, chacun rentra dans l'Eglise dont il étoit sorti. Dans le tems même que nos Saints étoient en prieres, une terreur panique saisit les assiégeants, qui se retirèrent avec tant de précipitation que

LIV. III.  
CH. XXIV.

(1) Apud urbem Nanneticam, duo sunt Martyrum unus Rogatianus, alter Donatianus. . . . Igitur cum suprascripta civitas tempore Chlodovechi Regis Barbarica vallaretur obsidione, & jam sexaginta dies in hac arumina fluxissent, media nocte apparuerunt populo viri cum albis vestibus radiantibus ceteris à Basilica beatorum Martyrum egredi, cum aliis chorus huic similis de Basilica prædicti Antistitis Similini procederet cumque conjungentes se data filitatione orationi incubissent, recesserunt uniusquisque ad locum unde progressus fuerat, ac protinus omnis Phalanga hostilis immenso pavore exterrita ita subito impetu à loco discessit; ut facta luce nullus ex his reperiri potuerit. Apparuit autem dicta virtus Chiloni cuidam qui tunc huic exercitui præerat qui necdum erat ex aqua & Spiritu Sancto renatus, qui statim compunctus corde conversus ad Dominum, atroxata natiuitate prægenitus Christum esse filium Dei vivi clara voce testatus est. *Greg. Tur. de Gloria Mart. lib. pr. cap. sexagesimo.*

LIV. III.  
CH. XXIV.

» les Habitans de Nantes qui sortirent de  
 » leur Ville dès que le jour fut venu ,  
 » n'en purent joindre aucun. Chillon le  
 » Général de l'Armée qui faisoit le Siège  
 » de Nantes, connut bien, tout Payen  
 » qu'il étoit encore, que cet événement  
 » devoit être miraculeux, il se conver-  
 » tit donc, & il fut regeneré dans les  
 » eaux du Bapême, en reconnoissant à  
 » haute voix Jesus-Christ pour le Fils du  
 » Dieu vivant.

Il est vrai que la plupart des Auteurs modernes ne placent le Siège de Nantes par Chillon qu'en l'année cinq cens dix. Mais ils n'appuyent leur sentiment d'aucune raison, & j'en ai d'assez bonnes pour croire que ce soit avant la conversion de Clovis qu'il faille placer la guerre qu'il fit contre les Armoriques, & dont il est très-probable que notre Siège de Nantes ait été un événement. C'est que, comme nous le verrons dans la suite, les Armoriques dans le pays de qui étoit la Ville de Nantes se foudrent à Clovis dès l'année quatre cens quatre-vingt-dix-sept. C'est qu'une des circonstances du Siège de Nantes, dont parle Gregoire de Tours, confirme encore mon opinion. Gregoire de Tours dit positivement que Chillon qui commandoit l'Armée des Francs, les seuls Barbares qui fussent alors à portée de tenir le Siège devant Nantes durant deux mois, étoit encore Payen. Or nous avons déjà vû en parlant du petit nombre de Sujets qu'avoit Clovis à son avènement à la

à la Couronne , que ceux de ses Francs LIV. III.  
 qui ne voulurent point se faire baptiser a- CH. XXIV.  
 vec lui, le quitterent & qu'ils se donne-  
 rent à Ragnacaire. Il n'y a donc point  
 d'apparence que Clovis fût déjà Chrétien  
 lorsqu'il envoya Chillon , qui étoit  
 encore Payen, faire le Siège de Nan-  
 tes.

Il ne me reste plus qu'à répondre à une  
 objection qui se presente si naturellement,  
 qu'il est impossible qu'elle ne vienne point  
 dans l'esprit à quelqu'un de mes Lecteurs.  
 Comment, dira t-on, l'Armée de Clovis  
 a-t-elle pû s'avancer jusqu'à Nantes & fai-  
 re le Siège de cette Ville dans un tems où  
 ce Prince ne tenoit encore aucune Place  
 sur la rive gauche de la Seine depuis Pa-  
 ris jusqu'à la mer ? Aussi je ne crois point  
 que l'Armée de Chillon se fût renduë par  
 terre devant Nantes. Je crois qu'elle y  
 étoit venuë par mer & comme les Armées  
 d'Audouagrius Roi des Saxons étoient  
 venuës plusieurs fois devant Angers. On  
 a vû dès le commencement de cet Ouvra-  
 ge, que les Francs étoient bons hommes  
 de mer, & on a vû dans le second Livre  
 que sous le regne de Childeric, ils avoient  
 pris & pillé les Isles des Saxons situées au  
 Nord de l'embouchure de l'Elbe. D'ail-  
 leurs, ce que dit Grégoire de Tours sur  
 la promptitude avec laquelle les assiegeans  
 de Nantes disparurent, & qui fut si gran-  
 de, qu'on ne put prendre aucun traîneur,  
 induit à croire que ce fut en se embar-  
 quant sur leurs Bâtimens pendant le reflux,  
 qu'ils

LIV. III. qu'ils se retirèrent. On a vû encore que  
 CH. XXIV. ces Bâtimens étoient très-legers & qu'ils  
 abordoyent par tout. L'entreprise étoit  
 toujours bien hardie : j'en tombe d'ac-  
 cord; mais Clovis qui la tenoit n'avoit  
 encore que trente ans, & si elle réussit-  
 soit, elle obligeoit les Armoriques à capi-  
 tuler incessamment avec lui,

